



Séminaire – Board UC2m

Le 20 mars 2019

Comment éviter les « déserts obstétriques »

Intervention du Pr Jean-Michel Chabot

La loi santé vient d'être adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale sonnante ainsi prochainement le glas prochain des petites maternités ? Tous ne le croient pas. A condition de repenser l'organisation même du dispositif. Éléments de réponse.

Tout d'abord, les chiffres. Selon la dernière étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) réalisée en 2017, la France comptait au total 517 maternités (497 en France métropolitaine et 20 dans les départements et régions d'outre-mer). « *Sous l'effet des restructurations profondes de l'offre de soins en périnatalité (fermeture, fusions, rapprochements inter-hospitaliers ou coopérations public-privé...)* le nombre des maternités continue de décroître depuis 2010 », relèvent les auteurs de l'étude. **Au total, le nombre de maternités a ainsi diminué de 39 % depuis 1995.** Un état de fait qui passe mal auprès de la population. Comme en témoigne la levée de boucliers des habitants du département de l'Eure après l'annonce par Agnès Buzyn, en février dernier, de la fermeture de la maternité de Bernay. Motif avancé ? L'établissement ne réalise pas suffisamment d'accouchements à l'année pour garantir la sécurité des patientes, également compromise par la difficulté de recruter obstétriciens et pédiatres. Et cette réalité devrait bientôt concerner l'ensemble des maternités qui réalisent moins de 300 à 350 accouchements par an sur l'ensemble du territoire...

Des niveaux d'activité pour les maternités mal définis

Selon Jean-Loup Durousset, lui-même directeur de maternités, l'un des biais principaux réside dans les critères qui ont présidé au « classement » des maternités en trois niveaux. « *A la fin des années 90, nous avons confondu l'exceptionnel et le général. Nous sommes partis du raisonnement suivant : quels sont les risques pour la mère et l'enfant au moment de l'accouchement et comment y répondre ? Statistiquement 14 000 enfants bébés naissent avec un risque de réanimation néonatale. C'est beaucoup, mais finalement assez peu au regard des quelque 800 000 naissances annuelles* ». Mais aujourd'hui, toutes les maternités sont évaluées à l'aune des maternités de niveau 3, celles qui disposent d'un service de réanimation. Alors que le paradoxe, « *c'est que la majorité des accouchements qui y ont lieu sont des accouchements qui se déroulent sans problème. Tandis que dans le même temps, les maternités de niveau 1 se vident de leur contenu* »,

poursuit Jean-Loup Durosset qui estime qu'« à l'évidence, les niveaux ont été mal définis. On a confondu hyperspécialisation et poly-compétences ».

Un seuil de 300 assez « rustique »

« Cette idée de fermer les maternités qui réalisent moins de 300 accouchements par an au nom de la sécurité des patientes n'est pas nouvelle. Elle existe depuis des années. Mais d'une part, c'est un seuil assez rustique et d'autre part on oublie de prendre en compte un ensemble d'autres paramètres », renchérit le Pr Jean-Michel Chabot. Ainsi, la fermeture de la maternité met en péril le service d'anesthésie du centre hospitalier, ce qui est perçu comme une menace pour les activités de chirurgie... Avec à la clé, la menace de la fermeture de l'établissement hospitalier tout entier, alors que la population locale a absolument besoin d'un hôpital de proximité ! « Sans négliger que l'hôpital constitue un bassin d'emploi important et que la présence d'une maternité est un facteur d'attractivité important pour des territoires désindustrialisés. » Le Pr Chabot veut croire, en revanche, que l'impulsion donnée par les pouvoirs publics, dans le cadre de la loi Santé, aux hôpitaux de proximité, offrira une réponse plus adaptée à la réalité de terrain et aux besoins de la population. Pour mémoire, toujours **selon la Drees, 167 000 françaises vivent dans un désert obstétrique, sans sages-femmes ni clinique à proximité de l'endroit où elles habitent.**

François Petty

Avec le soutien de nos partenaires



Avec les partenariats institutionnels de :



cegape

